



## AVIS DE COURSE

### CRITERIUM NATIONAL WETA

#### Grade 4

Du Vendredi 1 Juillet au Dimanche 3 Juillet 2016  
Organisé par le YACHTING CLUB DU DER  
Port NEMOURS- LAC DU DER  
52290 SAINTE LIVIERE

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Le règlement de police du Lac
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

#### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à : tous les bateaux de la classe **WETA 4.4** en conformité avec les règles de classe WETA Classe France.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire par courrier en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à **YACHTING CLUB DU DER – Port Nemours – BP 192 – 52104 SAINT-DIZIER CEDEX** ou sur le site internet du club : **www.ycder.com** au plus tard le **27 Juin 2016 et/ou compléter le formulaire le vendredi 1<sup>er</sup> Juillet au YCDER.**
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
  - le certificat de jauge ou de conformité,
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant avant le 27 Juin	Montant à partir du 28 Juin 2016
WETA solitaire	80 €	110 €
WETA double	100€	130 €
Panier-pique-nique 2 jours/personne	17€	20€

## 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :  
Vendredi 1<sup>er</sup> Juillet de 9 h à 12 h

5.2 Jours de course

Date	BRIEFING	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Observations
01/07/2016	13h00	14H00	Courses à suivre
02/07/2016	9h00	10h00	Courses à suivre
03/07/2016	9h00	10h00	Courses à suivre

5.3 Le dernier jour de course, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14 H00

5.4 Programme à Terre :

01/07/2016	18H30 Pot d'accueil YCDER
	Diner au Club House
02/07/2016	Diner au Club House
03/07/2016	Remise des prix après les courses

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 1er Juillet et affichées selon la Prescription Fédérale

## 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : Construits ou Côtiers

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour. L'annexe P s'applique, modifiée la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

## 9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour constituer une série

9.2 Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant le plus mauvais score.

Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

## 10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Les trois premiers scratch du classement en temps compensé
- Les trois premiers en solitaire (extraction du classement scratch en temps compensé)
- Les trois premiers en double (extraction du classement scratch en temps compensé)

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, sur la jauge et le classement :  
 WETA Classe France email : [contact@wetaclassefrance.com](mailto:contact@wetaclassefrance.com) ,  
 Site internet : [www.wetaclassefrance.com](http://www.wetaclassefrance.com)

#### Annexe Prescriptions of the Fédération Française de Voile Racing Rules of Sailing 2013-2016 – Translated for foreign competitors

**RRS 64.3** FFVoile Prescription (\*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

**RRS 67** FFVoile Prescription (\*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

**RRS 70. 5** FFVoile Prescription (\*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the notice board during the event.

**RRS 78** FFVoile Prescription (\*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

**RRS 86.3** FFVoile Prescription (\*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

**RRS 88** FFVoile Prescription (\*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr) , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

**RRS 91** FFVoile Prescription (\*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

**APPENDIX R** FFVoile Prescription (\*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris  
 email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)